



**SIGETA**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le 02/06/2025

ID : 074-257401729-20250527-D\_2025\_04\_04-DE



## DELIBERATION

**2025 04 04**

Séance du mardi 27 mai 2025 à 18h15 à la CCG – Salle Les Morènes - 38 rue Georges de Mestral, 74160 ARCHAMPS

Présidente : METRAL Christelle

Date de première convocation : 15/05/2025

Annulation comité défaut quorum : 23/05/2025

Nouvelle convocation : 22/05/2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 10

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Pouvoir : Paul RANNARD donne son pouvoir à Jean-Louis MAGNIN

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, GILET Laurent, GILSON Fabrice, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, SEVE François, VERDONNET Christian

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, CHEVALIER Laurent, COTTET Danielle, MAGNIN Alban, MARTINEZ Julian, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony.

Excusés : CHEVALIER Laurent, COTTET Danielle, MAGNIN Alban, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony.

Monsieur BELMAS Jean-Pierre est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : INDEMNITE AGRICULTEUR AIRE GRAND PASSAGE 2025 PROVISOIRE ÉTREMBIÈRES**

En 2021, l'assemblée a décidé d'allouer une indemnité aux agriculteurs dans le cadre du dédommagement lié à l'installation de l'aire de grand passage sur leurs terrains. Il a été convenu lors de cette assemblée d'instaurer une indemnité forfaitaire de 3 000€ par hectare.

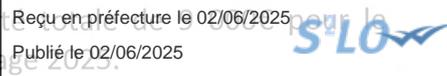
Pour l'année 2025, le terrain réquisitionné pour l'aire de grand passage provisoire à Etrembieres est de 2,7 hectares.

Exceptionnellement, la Présidente propose d'allouer une indemnité de 9 000€ au GAEC LES TROIS TOURS pour le dédommagement lié à l'installation de l'aire de grand passage sur leurs terrains.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, **décide** :

De valider l'indemnité exceptionnelle de 9 000€ allouée au GAEC LES TROIS TOURS pour le terrain de 2,7 hectares situé à Etrembières.

Ainsi, il est acté que le GAEC LES TROIS TOURS recevra une indemnité de dédommagement de l'utilisation de leur terrain pour l'aire de grand passage.



Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre BELMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Belmas', is written over a large, empty circular stamp area.

La Présidente,  
Christelle METRAL



A large, complex handwritten signature in black ink is written over the circular logo.